

REUNION CORBEIL-ESSONNES

22 novembre 2011

SYNTHESE

Date et heure : 22 novembre 2011 à 20 heures

Lieu : Bourse du Travail, Corbeil-Essonnes

Durée : 2h25

Participants : 35 personnes

1. Ouverture
2. Présentation du projet
3. Echanges avec la salle
4. Clôture de la réunion

1. OUVERTURE

Monsieur Jean-François Bayle, adjoint au Maire de Corbeil-Essonnes, souhaite la bienvenue à tous les participants et indique que, dans sa commune, les crues de la Seine sont un phénomène bien connu. Il rappelle que la prévention de ce phénomène a été prise en compte par la ville avec, par exemple, la création d'un DICRIM (Document d'information communal sur les risques majeurs) ou encore la réalisation de murs anti-crues. Il souligne aussi que la commune a travaillé, en 2003, sur la prévention des crues lors du vote du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) qui a eu un impact sur le Plan Local d'Urbanisme et sur le Plan d'Occupation des Sols.

Il signale encore qu'à Corbeil-Essonnes, il y a la Seine mais aussi l'Essonne et que l'on ne peut pas exclure une crue concomitante des deux cours d'eau. Il conclut en insistant sur l'importance de se préparer à de telles possibilités.

Patrick Legrand, Président de la Commission particulière du débat public (CPDP), rappelle ce qu'est un débat public qu'il qualifie « d'objet démocratique neuf » permettant au citoyen de contribuer aux décisions qui touchent à des enjeux nationaux ; c'est-à-dire ayant des conséquences sur l'économie, l'environnement ou le social.

Il souligne que, lors d'un débat public, la concertation se situe très en amont de la mise en œuvre du projet, à la différence de l'enquête publique. Les garants de la concertation sont indépendants du maître d'ouvrage et ont pour mission de faciliter la participation du public au débat. A l'issue de la concertation, le maître d'ouvrage exposera dans un rapport public sa décision de mettre en œuvre ou non son projet et les éventuels amendements apportés.

Il précise que la Commission nationale du débat public (CNDP) a décidé de mener, de manière concomitante deux débats : Crue Seine Bassée et Petite Seine grand gabarit qui concernent le

même territoire et sont liés à la Seine.

Il conclut cette introduction en expliquant que, si Corbeil-Essonnes est relativement éloignée de la Bassée, le projet concerne à la fois l'amont et l'aval de la Seine. Il était donc logique d'intéresser les citoyens de l'aval à un équipement dont ils pourraient profiter.

2. PRESENTATION DU PROJET

Monsieur Régis Thépot, Directeur général de l'EPTB Seine Grands Lacs, présente le métier de l'établissement public : gérer 4 lacs-réservoirs avec la double mission de maintenir les débits en période de basses eaux et de prévenir les crues.

Il annonce par avance qu'il ne s'agit pas d'être catastrophiste mais explique que l'inondation est le premier risque naturel en France et rappelle les conséquences des précédents épisodes de crues. Il prend l'exemple de la récente inondation de Bangkok qui a fait perdre à elle seule plus d'un point de croissance à la Thaïlande.

Jean-Louis Rizzoli, directeur des services techniques de l'EPTB Seine Grands Lacs, explique la genèse du projet et notamment la série d'études partenariales menées, à partir des années 90, pour mieux connaître la vulnérabilité de la région Île-de-France.

Amélie Astruc, chef de projet EPTB Seine Grands Lacs, présente les objectifs du projet : réduire l'impact d'une crue majeure en région Ile-de-France et restaurer écologiquement les zones humides de La Bassée.

Il s'agit, en cas de crue, de contenir le surplus d'eau de la Seine dans un espace endigué et ainsi de réduire la hauteur d'eau en aval de vingt à cinquante centimètres. Techniquement, il faudrait bâtir 58 kilomètres de digues pour créer dix espaces endigués d'une surface globale de 2 300 hectares permettant de stocker jusqu'à 55 millions de m³ d'eau. La fréquence d'utilisation de l'équipement est estimée à tous les cinq à six ans.

3. ECHANGES AVEC LA SALLE

3.1. L'opportunité du projet

Efficacité du projet

Alors qu'un participant s'étonne : « on mettra vingt ans pour le réaliser et cela réduira le risque de 1910 de 21 centimètres », qu'un autre considère plus logique d'investir 200 millions€ pour un barrage réservoir qui sert deux fois par an pour la double vocation crue/étiage et qui stocke 200 millions de m³ que pour un équipement qui ne sert qu'une fois tous les cinq ou six ans, un dernier se dit très favorable au projet et insiste sur l'importance de ces 21 cm, lorsque l'on voit les dégâts que peut causer une inondation. Il regrette d'ailleurs que ce sujet ne soit pas plus central et mieux pris en compte par les élus.

Amélie Astruc précise que 21 cm cela peut paraître dérisoire mais il faut voir l'action cumulée de toute la chaîne. L'ensemble des autres ouvrages permet une diminution cumulée du risque de 70 cm. 21 cm, c'est donc à la fois peu et énorme. Par ailleurs, un barrage n'a pas la même souplesse

que l'équipement envisagé et ne peut stocker l'eau exactement au moment de la crue.

Homogénéiser les protections locales

Olivier Jacque, habitant de Châtenay-Malabry s'interroge sur l'opportunité du projet. Il explique que la protection face aux crues en Île-de-France varie beaucoup d'un territoire à l'autre. Or la protection globale est équivalente à la protection la plus basse. Il affirme donc que la priorité serait d'homogénéiser et de remonter les protections locales. Un participant ajoute que bien que prévenu lors de son achat que son bien est en zone inondable, il ne connaît pas le risque réel en cas de crue.

Régis Thépot estime que la meilleure réponse au risque serait l'information du citoyen mais le chantier d'information d'une population de 12 millions de personnes prendrait une génération. Il faut donc aussi faire appel à des aménagements de lutte contre les inondations, à un dispositif global cohérent. Il ajoute qu'il appartient à tous les propriétaires de réfléchir au risque et que des adaptations simples, comme par exemple surélever ou protéger une chaudière peuvent profondément modifier l'incidence de la crue.

Changement climatique

Olivier Jacque signale également que les études du GIEC (Groupe d'Expert Internationaux sur le Climat) de 2009 pour la région parisienne ne prévoient pas une augmentation des inondations mais, au contraire, une forte baisse des étiages. Il demande donc au maître d'ouvrage s'il ne serait pas mieux de construire un barrage.

Monsieur Régis Thépot est plus prudent sur l'interprétation du rapport du GIEC. Le rapport annonce avant tout une aggravation des extrêmes, c'est-à-dire des événements plus forts dans un sens ou dans l'autre. Enfin, il confirme qu'il faut se préoccuper des étiages, mais que la priorité est de revoir la gestion des ouvrages dans une perspective de changement climatique, sans opposer la gestion des inondations et des étiages. L'année 2011, particulièrement sèche, montre que les ouvrages existants sont bien dimensionnés vis-à-vis de l'étiage et qu'ils permettent un soutien d'étiage efficace.

Le Président Legrand signale que cette contribution pourrait faire l'objet d'un cahier d'acteurs ou d'une réunion spécifique.

Incidence sur les réseaux souterrains

Olivier Jacque ne croit pas que le dispositif envisagé protège le métro car les inondations de celui-ci sont dues aux eaux souterraines.

Amélie Astruc rappelle qu'il existe une relation directe entre le niveau du fleuve et celui des nappes souterraines ; baisser le niveau du fleuve contribue donc à baisser le niveau de la nappe

et à protéger les réseaux.

Lien avec le projet de mise à grand gabarit de la Seine porté par VNF

Olivier Jacque s'interroge sur le potentiel d'accroissement de la vitesse d'écoulement de la Seine lié au projet de mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine, qui avait été abandonné dans les années 80 justement en raison des risques d'accentuation des crues. Il demande si le projet d'aménagement de la Bassée n'est pas simplement une mesure compensatoire à l'élargissement, auquel cas, il reviendrait à VNF de le financer.

Benjamin Airaud, chef de projet VNF, explique que le projet de mise à grand gabarit étudié dans les années 80 était très différent car rectiligne et qu'il n'a pas été mis en œuvre en raison de son impact potentiel sur les inondations. Les différents scénarios envisagés aujourd'hui sont plus respectueux des méandres de la Seine et de son environnement. Il rappelle que la compatibilité entre les deux projets a été étudiée et que l'impact du projet de VNF sur celui de la Bassée en termes de crue serait inférieur à 1 cm.

3.2. Les incidences sur les assurances

Un habitant s'inquiète de l'impact du projet sur les surprimes d'assurance des habitations. Il n'a d'ailleurs pas été remboursé suite aux dégâts d'une crue précédente.

Le maître d'ouvrage indique : « Vous êtes particulier, en zone à risque ou pas, vous êtes assuré et l'assureur n'a pas le droit de vous faire payer une surprime en tant qu'individu. Après, en cas de catastrophe naturelle sur une commune, des dispositions sont prévues par la loi ».

L'adjoint au maire explique que le remboursement en cas d'inondation intervient lorsque l'Etat prend un décret de catastrophe naturelle, ce qui est fait dans 99 % des cas.

3.3. Le financement du projet

Plusieurs participants s'interrogent sur les coûts de fonctionnement de l'équipement, qui représentent « 50% du budget de fonctionnement de l'institution » et estiment qu'il faut clarifier la présentation des coûts : « s'agit-il d'un coût annuel ou sur dix ans ? »

Ils s'interrogent de fait sur les modes de financement : « qui va le payer ? Qui sont les usagers du risque inondation ? ». Un participant estime que l'objectif de restauration des zones humides devrait relever de l'impôt, et non d'une redevance.

Un autre considère que le projet va servir à compenser le non-respect des règles de construction dans les zones urbaines : « nous contribuables et assurés, on va payer plus pour couvrir les impérities de ceux qui ont pris les décisions. » Il dénonce une absence de cohérence globale des mesures. Il s'inquiète par ailleurs de la manière dont « vont être indemnisés les propriétaires de terres agricoles gelées [par le projet] ; que vont payer les urbains aux ruraux ? »

Amélie Astruc précise, concernant les coûts de fonctionnement, que le budget prévisionnel intègre le renouvellement des équipements, comme le remplacement des pompes ou la restauration des voiries.

Pour ce qui est des terres agricoles, elles seraient inondées ponctuellement et donc le plus souvent, les usages seraient maintenus moyennant la mise en place de compensations financières.

Concernant la poursuite de l'urbanisation, Régis Thépot indique que l'Union européenne œuvre à apporter de la cohérence. Il ajoute que le débat public va contribuer à la mise au point des modes de financement. Aujourd'hui l'EPTB Seine Grands Lacs porte un projet collectif inscrit dans le Plan Seine. Il souhaite aussi faire financer une partie du projet par des opérateurs de réseau et imagine une redevance pour service rendu vers les communes à l'aval.

Patrick Legrand indique au maître d'ouvrage qu'il faudra clarifier la présentation des coûts.

3.4. La communication/l'information des habitants

Un participant s'étonne des propos défensifs du Président de la CPDP vis-à-vis du débat public. Plusieurs demandent qu'une communication plus large sur le projet et le débat public soit mise en œuvre : « aujourd'hui les riverains de la Seine ne se croient pas concernés par la crue de la Seine ; c'est pour cela que je souhaite qu'on les informe ».

Le Président Legrand explique que le débat public est un exercice récent et qu'il est nécessaire de bien l'expliquer. Annie Augier, Secrétaire général de la CPDP détaille le dispositif de communication déjà mis en œuvre (tracts toutes boîtes, affiches magasins, affiches Decaux, site internet et relations presse).

3.5. Autres pistes pour limiter l'impact des crues

Stopper les constructions en zone inondable

Un participant indique qu'à Corbeil-Essonnes et en région parisienne, on privilégie la spéculation immobilière à la prévention du risque. Un autre participant souligne : « on a fait un PPRI. A quoi ça sert le PPRI ? Des constructions en zone rouge sont réalisées à Corbeil et ailleurs ».

Jean-François Bayle affirme que le PPRI est appliqué à Corbeil-Essonnes. Les permis de construire sont soumis à différents niveaux de contrôle, et le PPRI autorise parfois de construire dans certaines conditions. Il propose de rencontrer individuellement ceux qui ont un doute sur une construction particulière en zone inondable.

Nettoyer les affluents des fleuves

Un habitant estime que l'entretien des cours d'eau limiterait l'impact des crues : « anciennement,

les cours d'eau, les petites rivières, les affluents de la Seine, de l'Essonne étaient nettoyés. Maintenant, ils sont laissés à l'abandon. Nous avons envoyé des courriers au SIARCE depuis plus d'un an en mentionnant que des arbres étaient tombés dans la rivière. A ce jour, rien n'est fait ».

Jean-François Bayle, en tant que Vice-président du SIARCE estime que rares sont les rivières mieux entretenues que l'Essonne.

Monsieur Régis Thépot précise que la responsabilité du nettoyage des fleuves est un problème national. Souvent, c'est le riverain qui est chargé de l'entretien du cours d'eau. Or bien souvent, il n'en a pas les moyens et la puissance publique ne peut pas prendre le relais.

Monsieur Patrick Legrand relève que la tenue d'un débat public sur la gestion des crues en Ile-de-France pourrait être utile.

4. CLOTURE DE LA REUNION

Le président Legrand se réjouit que de nombreux sujets aient été abordés, dont notamment le financement du projet et la gestion générale du système hydraulique.

Il précise que tout ce qui a été dit pourra être retrouvé sur le verbatim et invite ceux qui le souhaitent à poser des questions supplémentaires par internet ou par écrit.

Il remercie les participants et leur donne rendez-vous à Sourdun le jeudi 24 novembre pour la prochaine réunion.